

BUDGET DE ROANNAIS AGGLOMÉRATION

Document comptable, le budget est aussi, et surtout, un acte politique. Il consiste à définir la totalité des recettes et des dépenses à prévoir sur l'année en fonction des actions que les élus de la collectivité souhaitent mettre en œuvre.

Roanne



Agglo



Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page

Outils



Grâce à sa bonne santé financière, l'Agglo pourra investir près de 34 M€ pour le territoire sans augmenter son endettement ni les taux d'imposition des ménages. - Jacques Troncy, Vice-Président délégué aux finances et maire de La Pacaudière

Une gestion saine et ambitieuse pour le Roannais

Le 14 décembre, le budget 2024 de Roannais Agglomération a été adopté. Un budget de 181,3 M€, marqué par **un endettement très modéré** (29 M€) et **une épargne nette à la hausse** (11,2 M€ contre 6,9 M€ en 2023). **Une bonne santé financière qui permettra de ne pas augmenter les taux d'imposition pour les ménages** ; une constante depuis plusieurs années. Et cela malgré un contexte inflationniste qui a

fortement pesé sur les finances de la collectivité. Ainsi, Roannais Agglomération sera en mesure d'investir massivement en 2024. Avec un montant record de 33,9 M€ ! Une enveloppe qui sera principalement consacrée, cette année encore, à la **transition écologique** et à la **préservation de notre environnement** : lancement de la première ligne de bus 100 % électrique, renouvellement de réseaux d'assainissement, mise en place de la collecte des déchets alimentaires, rénovation énergétique de l'habitat... Sans oublier la poursuite du développement des énergies renouvelables.

Les principaux investissements en 2024

ASSAINISSEMENT : 4,1 M€

- Renouvellement de réseaux et d'équipements de traitement des eaux usées (3,8 M€)
- Modernisation de la station d'épuration de Roanne (0,3 M€)

CENTRE AQUALUDIQUE : 4,1 M€

- Lancement des études préalables de maîtrise d'œuvre.

MOBILITÉS : 4,1 M€

- Déploiement de la première ligne de bus 100 % électrique et acquisition de 13 nouveaux véhicules pour la deuxième, électrification du dépôt (3,3 M€)
- Plan vélo (0,8 M€)

DÉCHETS MÉNAGERS : 2,9 M€

- Installation de 400 abris-bacs et

distribution de 30 000 bioseaux pour la collecte des déchets alimentaires (1,1 M€)

- Achat et renouvellement de matériels (1,8 M€)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : 2,8 M€

- Aménagement des zones d'activités de Valmy (2,5 M€) et de Mermoz (0,3 M€) à Roanne.

AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : 2,3 M€

- Aménagement du parc agroculinaire (1,2 M€)
- Développement du photovoltaïque en toiture (0,8 M€)
- Études géothermie (0,3 M€)

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS : 2,1 M€

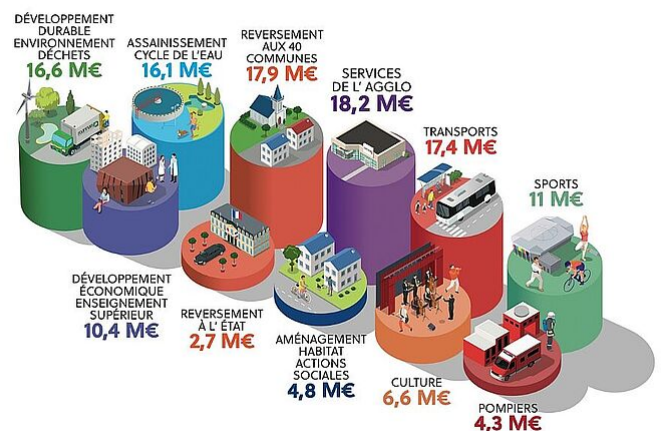
HABITAT : 1 M€

- Aides aux particuliers, aux bailleurs et aux communes pour la rénovation des logements.

Répartition des dépenses d'investissement et de fonctionnement de Roannais Agglomération en 2024 (hors dette)

- Développement durable, environnement, déchets : 16,6M€
- Assainissement, cycle de l'eau : 16,1M€

- **Reversement aux 40 communes** : 17,9M€
- **Services de l'Agglo** : 18,2M€
- **Transports** : 17,4M€
- **Sports** : 11M€
- **Développement économique, enseignement supérieur** : 10,4M€
- **Reversement à l'état** : 2,7M€
- **Aménagement habitat, actions sociales** : 4,8M€
- **Culture** : 6,6M€
- **Pompiers** : 4,3M€



Un fonds de soutien à l'investissement communal

Lors du conseil communautaire du 14 décembre 2023, Roannais Agglomération a approuvé **un pacte financier et fiscal dont la mesure phare consiste en la création d'un fonds de soutien à l'investissement communal**. Ce fonds sera mis en place en 2025 pour un montant d'1 M€ par an ! Ainsi, sur la durée d'un mandat, **chaque commune de l'Agglomération recevra 150 000 €**. La volonté est de co-élaborer les modalités de sa mise en œuvre avec toutes les communes durant l'année 2024.



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE



Rapport d'orientation budgétaire 2024

3,5



Rapport d'orientation budgétaire 2023

3,4



Rapport d'orientation budgétaire 2022

1,7



Rapport d'orientation budgétaire 2021

1,6



Rapport d'orientation budgétaire 2020

2,5



Budget primitif 2024

Publication obligatoire : les 10 plus hautes rémunérations des agents

La loi de transformation de la fonction publique d'août 2019 impose aux employeurs locaux de plus de 80 000 habitants de publier sur leur site internet la somme des dix plus hautes rémunérations, avec la répartition du nombre d'hommes et de femmes.

**Télécharger le fichier .csv en
cliquant ici.**

SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE

